

Motion

no 1102

Augmentation des allocations de naissance et d'adoption

Le canton du Jura est à la traîne d'un point de vue des allocations de naissance et d'adoption en comparaison avec celles des autres cantons. Depuis 2009, ces allocations se montent à Fr. 850.- par naissance ou par adoption

A titre d'exemple, ces allocations sont les suivantes dans les cantons romands :

Vaud	Fr. 1'500.-	Fr. 3'000.- pour naissances ou adoptions multiples
Fribourg	Fr. 1'500.-	
Neuchâtel	Fr. 1'200.-	
Genève	Fr. 2'000.-	
Valais	Fr. 2'000.-	Fr. 3'000.- pour naissances ou adoptions multiples

Il faut signaler que les données des cantons de Genève et du Valais ne peuvent être utilisées comme exemples dans la mesure où les bases du calcul sont différentes de celles du canton du Jura.

Dès lors, nous demandons, au vu du coût minime qu'engendrerait cette adaptation pour les caisses d'allocations exerçant leur activité dans le canton du Jura, **d'adapter le montant des allocations de naissance et d'adoption à Fr. 1'500.-** Un simple calcul permet d'avancer le chiffre de Fr. 397'800.- pour 2013 (soit 612 naissances ou adoptions à Fr. 650.-)

Groupe Parlementaire PCSI

Jean-Daniel Tschan, député suppléant

Delémont, le 10 septembre 2014